

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE MINISTÈRE

Le cabinet Combes est mal accueilli par les réactionnaires.

« C'est un ministère de combat ! Nous étions en droit d'attendre un ministère d'apaisement ! » chantent à l'unisson les journaux du bloc antiministériel.

Si les réactionnaires-cléricaux avaient jugé autrement le ministère Combes, les républicains en auraient d'ailleurs été navrés et le président du Conseil plus que tout autre.

Afin de donner un caractère précis à ses intentions politiques, M. Combes a nommé son fils secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. MM. Combes père et fils sauront donner aux préfets et aux sous-préfets une direction vraiment démocratique. Nous espérons qu'ils ne permettront plus à certains préfets de sacrifier les intérêts de la République à leurs relations personnelles avec les réactionnaires. Que le ministère Combes soit un ministère de combat, les républicains ne s'en plaindront pas ; il y a trop longtemps que les réactionnaires dirigent la République par les préfectures et les bureaux des ministères.

Nous connaissons suffisamment le passé de M. Combes pour être certain qu'il réalisera un programme de réformes ou qu'il ne restera pas ministre. M. Combes est d'une rare intelligence, il est travailleur, il s'assimile facilement les questions les plus ardues et il a surtout du caractère, qualité primordiale chez un homme d'Etat. Avec lui il ne s'agira pas de louvoyer, de tergiverser, on ira droit au but.

Les journaux essaient de chercher des indications favorables dans le choix comme ministre de tel ou tel homme de leur parti. Nous sommes sûrs que M. Combes n'a fait attention qu'au programme à réaliser. Il n'a pas interrogé ses collaborateurs sur leur nuance républicaine, mais il leur a demandé s'ils voulaient défendre le programme précis de réformes qu'il leur a soumis.

Le ministère Combes sera la continuation du ministère Waldeck-Rousseau, avec une accentuation vers la gauche. Les lois républicaines votées seront appliquées sans faiblesse et la politique de piétinement sur place sera abandonnée. Le peuple attend des réformes ; que le ministère vraiment républicain lui donne satisfaction, et il durera quatre ans, selon la prophétie de M. Jaurès.

A. ANDRÉ.

## Déclaration du Gouvernement

Messieurs,

C'est le propre du régime parlementaire d'établir, à des époques déterminées, le pays, lui-même arbitre souverain des questions qui divisent ses représentants : c'est le premier devoir de ces représentants de faire prévaloir ces décisions.

Nous sommes au lendemain d'un de ces arbitrages. Nous venons vous demander de vous conformer aux volontés que la nation a si clairement exprimées. Tout l'effort de la campagne électorale a porté sur la politique du dernier ministère et de la majorité qui l'a soutenu. Les adversaires de nos institutions ont dénoncé, comme une œuvre de secte et de révolution, ce qui n'avait été qu'une œuvre

d'union entre les diverses fractions du parti républicain pour la défense de la République. Le suffrage universel a prononcé : il a approuvé la conduite du gouvernement ; il a envoyé au parlement une majorité plus forte et non moins résolue à ne pas se diviser.

C'est à cette majorité sans distinction de nuances que nous faisons appel. Ses rangs restent ouverts à toutes les bonnes volontés ; son union s'impose autant que jamais, à la fois pour achever l'œuvre de défense et d'action républicaines si bien commencée par nos prédécesseurs, et pour donner au pays les réformes qu'il attend. Pourquoi cette union cesserait-elle, puisque c'est par elle que nous avons vaincu ? Le gouvernement tiendra à éviter tout ce qui pourrait avoir pour effet de la rompre ou de l'affaiblir.

La coalition que le pays a condamnée, avait tout essayé dans ces dernières années pour altérer le caractère national de l'armée et pour la détourner de son unique et noble mission. Nous combattrions avec la dernière énergie de pareilles tentatives, si l'en produisait encore ; nous saurons tenir l'armée à l'écart de la politique. Cédant à de coupables suggestions, une partie du clergé a voulu confondre la cause de l'église catholique avec celle des congrégations religieuses ; contrairement à l'esprit de la législation elle est descendue dans l'arène électorale. De tels écarts sont intolérables ; nous aurons à examiner avec vous si les moyens d'action dont le gouvernement dispose aujourd'hui suffisent à en empêcher le retour.

La loi des associations est entrée dans sa période d'application administrative et judiciaire. Le gouvernement tiendra la main à ce qu'aucune de ces dispositions ne demeure frappée d'impuissance.

Nous vous proposerons en même temps d'abroger la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement et de restituer à l'Etat, sans qu'il soit besoin de revenir au monopole universitaire, des droits et des garanties qui lui font absolument défaut.

La situation financière de l'heure actuelle présente des difficultés que l'esprit de parti a essayé d'exploiter soit en les exagérant, soit en les dénaturant, mais dont personne ne songe à se désintéresser. Nous n'avons pas à rechercher si ces difficultés ne tiennent pas, au moins pour la plus large part, à une crise et à des augmentations de charges communes à toutes les nations d'Europe. Nous avons dans tous les cas le devoir d'aviser.

C'est l'honneur de notre régime de libre contrôle d'avoir déjà traversé, il y a quinze ans, des difficultés plus graves et d'avoir réussi à ramener rapidement dans nos finances cet équilibre exact entre les recettes normales et les dépenses de toute nature, que notre pays ne connaissait plus depuis trois quarts de siècle. Un tel souvenir nous dicte le programme budgétaire qui sera également le nôtre et le vôtre. Nous ne négligerons rien pour apporter un sévère esprit d'économie dans les dépenses publiques ; pour contenir dans les limites du possible les charges dont l'accroissement continu grève si lourdement les budgets de tous les grands Etats modernes, et pour écarter définitivement tout ce qui pourrait compromettre notre crédit national, resté l'un des premiers du monde, au milieu des embarras passagers de l'heure présente.

Parmi les réformes que le suffrage universel nous a donné le mandat d'entreprendre, une des premières places appartient à celles qui doivent introduire dans notre système fiscal plus d'équité et d'esprit démocratique et, notamment, au remplacement de certaines de nos vieilles contributions par un impôt général sur le revenu, qui, taxant chacun suivant ses facultés, doit soulager dans une large mesure la démocratie des villes et des campagnes.

Nos populations attendent impatiemment la réduction du service militaire à deux ans, qui, sans porter aucune atteinte à la solidité de notre armée, doit assurer une égale répartition des charges imposées à la France par le souci de sa défense et de son honneur. Le Sénat est saisi d'un projet de loi destiné à la réaliser. Nous en demanderons la discussion la plus prochaine et le gouvernement appuiera résolument cette réduction auprès du Parlement.

L'opinion publique a réclamé énergiquement la mise en harmonie de notre justice militaire avec les principes du droit moderne. La législation précédente n'a pu mener à bonne fin que quelques fragments de l'œuvre entreprise ; nous vous convierons à la compléter avec nous, en même temps que nous réformerons dans

le même sens les corps disciplinaires et les établissements pénitentiaires de l'armée.

La Chambre dernière avait chargé le gouvernement de lui préparer l'étude des conditions dans lesquelles pourrait s'opérer le rachat d'une partie de nos chemins de fer, nous nous conformerons à cette décision.

C'est un problème qui s'impose à toutes les démocraties modernes que d'assurer une retraite aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture qui se trouvent sans ressources quand l'âge a brisé leurs forces.

Ce problème, la législature dernière l'a abordé, elle n'a pas eu le temps de le résoudre. Nous en reprendrons l'étude avec vous.

Nous croirions manquer à l'une de nos tâches essentielles, si nous ne cherchions pas en même temps, dans toutes les branches de l'activité nationale les mesures d'ordre économique qui, sans toucher aux principes de la propriété individuelle, pourront assurer plus de garanties au travail, plus de justice à notre société laborieuse, plus de bien-être aux déshérités, plus d'indépendance et de force, vis-à-vis des intérêts privés, à notre Etat démocratique représentant légal des intérêts généraux.

Enfin, nous n'oublierons pas que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'action républicaine et de liberté laïque dont le gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais pu comprendre qu'entre la nation qui s'est tant de fois prononcée et les ministères choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de nos administrations. Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'Etat. Mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre de notre gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées des moyens d'actions qu'il confère contre les idées dont ils inspire et contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes.

Ne perdant jamais de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays, notre politique extérieure continuera de pratiquer une alliance dont la France et la Russie apprécient également l'action, bienfaisante et où l'opinion universelle voit une garantie essentielle de l'équilibre du monde ; elle cultivera des relations et des amitiés qui se sont heureusement développées ou renouées et que facilitent la communauté d'origine et le voisinage, la similitude des institutions et l'histoire.

Respectueuse des droits d'autrui, elle s'appliquera à maintenir intact le patrimoine moral et matériel de la France.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juin 1902

M. Maurice Faure vice-président préside La Chambre valide plusieurs élections.

M. Rouanet demande à ce moment qu'on inscrive désormais à l'ordre du jour de chaque séance les élections contestées ou non qui doivent être examinées, afin que ceux qui voudraient prendre la parole au sujet de telle ou telle de ces élections fussent prévenus. (Mouvements divers). Cette motion est mise aux voix. Pendant le scrutin arrive M. Pelléan. C'est le premier des nouveaux ministres qui vienne prendre séance. On le complimente beaucoup. La motion Rouanet est adoptée par 286 voix contre 238. La vérification des pouvoirs se trouve dès lors suspendue pour aujourd'hui.

Puis, à 4 heures 20, le président proclame les résultats des scrutins effectués au début de la séance. Pour le huitième secrétaire, il y a eu 444 suffrages exprimés et la majorité absolue est de 223.

Ont obtenu : MM. Lauraine, 230 voix ; de L'Estourbeillon, 202, M. Lauraine est donc élu.

Pour ce qui est des questeurs, il y a eu 474 suffrages exprimés et la majorité absolue est de 238 voix.

Ont obtenu : MM. Pajot, 249 voix ; Lechevalier, 235 ; Herbet, 222 ; Rose, 137.

M. Pajot ayant seul obtenu la majorité absolue, est donc proclamé questeur. Mais il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un troisième et dernier questeur destiné à compléter le bureau.

La Chambre décide de procéder immédiate-

ment à ce scrutin, il est ouvert à 4 heures 25 et doit durer vingt minutes.

En ce moment les ministres font leur entrée dans la salle.

Le scrutin pour le troisième questeur étant clos, la séance est suspendue pour le dépouillement. Elle est reprise à 5 heures 10.

M. Herbet est élu questeur par 247 voix contre 241 à M. Lechevalier. Le bureau est constitué.

M. le vice-président Faure invite M. Léon Bourgeois à venir occuper la présidence où l'ont appelé l'estime profonde et la cordiale confiance de la Chambre républicaine. (Vifs applaudissements).

M. Bourgeois vient prendre place au fauteuil, au milieu des applaudissements prolongés de la gauche. Il rencontre M. Maurice Faure qui descend du fauteuil et en se trouvant ainsi face à face les deux amis se serrent les mains et s'embrassent. (Vifs applaudissements).

M. Léon Bourgeois prononce l'allocation que voici :

« Mes chers Collègues,

» Veuillez me permettre de vous dire la vive gratitude de votre président et des membres de votre bureau pour le témoignage de confiance que vous venez de leur donner.

» Pour moi, j'éprouve, en vous exprimant ici ma reconnaissance, un sentiment de profonde émotion. L'honneur que vous me faites, mes chers collègues, est le plus haut que puisse réserver à l'un de nous l'Assemblée des élus du suffrage universel. Les devoirs que vous m'imposez par là même sont les plus difficiles et les plus graves. Je mettrai à me rendre moins indigne de cet honneur, à m'acquitter scrupuleusement de ces devoirs, toute ma force, tout mon dévouement, toute ma conscience.

» C'est nécessairement un homme politique que vous appelez à ce fauteuil. Il a été la veille de son élection, l'un des plus engagés dans la mêlée des partis, et tous savent qu'il y doit reprendre, un jour, ses armes et son rang de combattant. Mais, à ce fauteuil, il n'est plus qu'un arbitre, et tant qu'il y demeure il doit, comme s'il était l'elu de tous, donner à toutes les convictions la même liberté de se produire, à tous ses collègues le même droit de se faire entendre et de se faire respecter.

» Aussi bien, n'est-ce pas, semble-t-il, un sacrifice difficile à qui comprend toute la grandeur du rôle où doit s'enfermer votre président.

» Un de ceux de mes prédécesseurs qui ont honoré le plus cette fonction disait, un jour, ici : « Les convictions assurées et tranquilles savent honorer les convictions d'autrui. »

Permettez-moi d'ajouter que cela doit être vrai surtout de ceux qui, dans tous les domaines de la pensée et de l'activité humaine, se réclament de la liberté et de la raison. Les fils de la Révolution française attendent le développement du progrès et de la civilisation, de l'observation et de la critique des faits, de la lutte généreuse des idées ; ils ressentent incessamment dans leur désir du mieux, les nobles inquiétudes de la raison libre. Comment ne souhaiteraient-ils pas la discussion large et sincère, où s'éclairaient les ignorances, où se dissipent les préjugés et d'où, par la force des choses et la loi de l'esprit, jaillit enfin la vérité ?

» Mais pour qu'une telle discussion soit féconde, il faut deux conditions que, pour sa part, votre président doit s'efforcer d'assurer à toute heure, mais qui ne sont point réalisables sans la bonne volonté de tous : il faut que la discussion soit méthodique ; il faut qu'elle soit pacifique et digne.

» Que de fois, mes chers collègues, ceux d'entre nous qui ont appartenu aux Assemblées précédentes se sont plaints des difficultés auxquelles une méthode insuffisante exposait le travail parlementaire ! Brusques interventions de nos ordres du jour ; discussions inattendues sur les objets les plus divers ; longs débats sur des motions imprévues, sur des projets de résolutions sans effet pratique, sans sanction législative possible ; amendements de la dernière heure jetés au travers des textes longuement étudiés et en bouleversant l'économie ; jeux infinis des additions et contre additions aux ordres du jour ; que de pratiques singulières peu à peu introduites dans nos usages, sans profit pour aucun parti, puisque chacun cherche à s'en servir à son tour, mais non sans grand dommage pour la rapidité, la clarté de notre travail, et pour la

bonne ordonnance et pour le bon renom de l'œuvre législative !

» Si le concours de votre président est demandé par vous, mes chers collègues, pour porter remède à ces défauts de notre procédure contre lesquels, si souvent, mes prédécesseurs se sont élevés, je le donnerai de toutes mes forces, certain de bien servir ainsi la cause chère à tous les peuples libres, celle du régime parlementaire.

» Mais la meilleure procédure serait inutile si l'esprit commun d'une discipline volontaire ne nous pénétrait pas tous également. La lutte des partis ne peut cesser d'être ardente, et cette ardeur même est le signe de la force et de la profondeur des convictions de chacun de nous. Mais les passions élevées trouvent naturellement une expression digne d'elles, et celles-là seules ont le droit de se manifester parmi nous.

» Votre président, mes chers collègues, mettra à défendre la liberté et votre parole, à assurer le respect de vos personnes, à maintenir le calme et la dignité de vos débats, toute sa patience comme aussi toute son énergie. Il n'agira point en représentant d'un parti, mais il s'acquittera du plus élevé de ses devoirs d'arbitre en faisant respecter pour tous ce lieu d'asile de la vérité et du droit, cette tribune nationale dont les échos ont porté à tous les points du monde les inspirations de la pensée française, et dont le rayonnement ne saurait s'affaiblir sans une diminution de la gloire de la patrie et sans un amoindrissement de l'esprit humain.

» Messieurs, le suffrage universel a parlé. Les élections générales ont donné à l'idée républicaine une nouvelle victoire.

» La nation entend mettre nos institutions libres au-dessus de toute discussion ; elle ne permettra pas que la République soit l'objet de nouvelles atteintes ; elle la veut respectée par tous, et surtout fidèlement servie par ceux qui parlent en son nom. Comme l'a dit le président du conseil d'hier, au moment où il quittait volontairement un pouvoir exercé pendant trois années avec tant d'éclat, comme le pense certainement le gouvernement qui va se présenter devant nous, il s'agit, aujourd'hui, « d'assurer non pas seulement le maintien, mais le développement des institutions » républicaines.

» C'est qu'en effet la nation ne veut pas seulement dans la République la forme d'une constitution politique ; elle en attend des réalités bienfaisantes ; elle en veut faire l'instrument des réformes nécessaires à l'organisation d'une démocratie. Elle veut que sa République soit une société vraiment équitable, où, dans un commun respect pour toutes les lois, le citoyen puisse avec sûreté, jouir de tous ses droits, exercer toutes ses activités, trouver la juste récompense de son travail et de son mérite, enfin développer en toute liberté sa conscience et sa raison, sous la sauvegarde de la neutralité absolue de l'Etat ; où les charges publiques, réduites par le plus rigoureux contrôle et la plus stricte économie, cessent de peser du poids le plus lourd sur les épaules les plus faibles ; où l'accumulation en quelques mains de la puissance de l'argent ne puisse pas devenir une menace pour la sécurité de tous.

» Elle veut que la République soit aussi une société vraiment fraternelle, où la vieillesse, l'invalidité, l'infirmité physique ou intellectuelle soient un titre à l'appui de tous ; où, par une mutuelle assurance, les uns et les autres soient protégés contre l'ensemble des risques qui dépassent la prévision et la prudence individuelles, et qu'augmente la complexité croissante de l'Etat économique ; où chacun de nous soit tenu à l'accomplissement de tout son devoir social.

» Elle veut, en un mot, que la République soit réellement une association humaine où

diminuent chaque jour l'égoïsme, l'intolérance et la haine ; où règne enfin la paix véritable, celle que le sentiment commun de la justice satisfaite peut seule établir entre les consciences des hommes libres.

» Et dans cette paix intérieure la nation voit le gage de l'unité morale qui fera la patrie plus forte et plus grande, et qui lui permettra, confiante en une armée silencieuse et fidèle, où serviront également tous ses enfants, forte d'une solide alliance et du respect de tous les peuples, de maintenir le rang et les droits qu'elle tient de son glorieux passé, et de poursuivre, dans l'avenir, le développement de la haute et salutaire influence que le consentement universel n'a cessé d'accorder à son clair et noble génie.

» Puissent mes chers collègues, les quatre années de la législature qui commence montrer à la démocratie française que ses représentants ont entendu ses désirs et fidèlement exécuté ses volontés ! »

Après cette allocution, M. Combes, président du Conseil, monte à la tribune et donne lecture de la déclaration ministérielle que nous publions d'autre part.

## Sénat

Séance du 10 juin 1902

M. Fallières préside.

MM. Vallé, Doumergue, Rouvier prennent place au banc des ministres. Ils sont aussitôt entourés et vivement félicités par les sénateurs qui assistaient très nombreux à la séance.

Puis, sur un rapport de M. Casabianca, l'élection de M. Clémenceau dans le Var est validée.

Le Sénat vote deux règlements définitifs de budgets et un projet tendant à distraire de la commune de Saint-Cirq-la-Popie (Lot) la section de Tour-de-Faure pour l'ériger en commune distincte.

M. Vallé, garde des sceaux, monte à la tribune. Au milieu d'un silence profond, il donne lecture de la Déclaration du gouvernement.

Les différents paragraphes sont soulignés par les « Très bien ! très bien ! » de la Gauche, et en particulier les passages relatifs à l'œuvre du précédent ministère, au rôle de l'armée, à l'abrogation de la loi Falloux, provoquant de chaleureuses marques d'approbation, et à sa descente de la tribune, le garde des sceaux est longuement applaudi.

Le Sénat règle ensuite son ordre du jour et décide de fixer à jeudi la date de la discussion de la loi sur le service de deux ans.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

### Les interpellations

Voici la liste des demandes d'interpellation dont la Chambre est jusqu'à présent saisie :

1. Interpellation de M. Bussière sur la politique générale.
2. De MM. Jaurès, Briand et Gérauld-Richard sur la politique générale.
3. De M. Déjeante sur une circulaire du général André, interdisant aux militaires l'entrée aux Bourses du travail.
4. De MM. de Pressensé et Sembat sur l'expulsion de deux députés républicains espagnols.
5. De M. Mirman sur l'affaire Humbert.
6. De M. Binder sur le cas de M. Bulot.

7. De M. Denis Cochin sur la façon dont notre protectorat est exercé en Orient.

8. De M. Lhopiteau sur une question de chemin de fer.

### Le service de deux ans

La commission de l'armée s'est réunie hier sous la présidence de M. de Freycinet, qui avait convoqué d'abord à deux heures et demie les membres de l'ancienne commission de 1901 qui a élaboré le projet de réduction du service militaire de deux ans et ensuite à trois heures et demie les membres de la commission de 1902 qui a donné l'approbation définitive au rapport de M. Roland.

Le Sénat avait en effet décidé, sur la demande de M. Leydet, de mettre à l'ordre du jour de demain la fixation de la date où commencerait la discussion du rapport Roland.

La commission de l'armée n'a pas eu à s'occuper de la question. Elle s'est contentée d'examiner un certain nombre de projets spéciaux restés en suspens pendant les dernières vacances parlementaires.

### Les Congrégations

Sur mandat de M. André, juge d'instruction, M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier matin, 127, avenue de Villiers, au siège de l'Association des Dames franciscaines de Jésus-Hostie.

Cette congrégation qui existait avant la loi du 2 juillet 1901 sur les associations, ne s'est pas soumise aux formalités de la loi et le parquet a été avisé ces jours-ci qu'on continuait à officier dans l'établissement.

M. Roy s'est présenté, avenue de Villiers, à neuf heures, et il a constaté que les offices étaient célébrés régulièrement dans deux chapelles.

Le commissaire a dressé procès-verbal et il a fait des perquisitions dans toutes les cellules occupées par les religieuses.

### Le désastre de la Martinique

Le ministre des colonies, M. Gaston Doumergue, vient d'adresser au gouverneur interimaire de la Martinique, un cablogramme lui transmettant ainsi qu'à la mission officielle, aux fonctionnaires, aux commandants et aux équipages des navires français et étrangers ses remerciements personnels et l'expression de la gratitude des nouveaux membres du gouvernement, pour le dévouement dont ils ont fait preuve à la suite de la catastrophe de Saint-Pierre.

M. Doumergue a également invité M. Lhuette à donner aux habitants de la Martinique l'assurance de la profonde sympathie et de la sollicitude dont ils seront l'objet de sa propre part et de celle de ses collègues.

### Souscriptions

Le ministère des colonies communique la vingt-sixième liste de la souscription en faveur des sinistrés de la Martinique. Cette liste s'élève à 56,420 fr. 60, ce qui donne un total général de 2,344,612 fr. 47.

### Mort du Bey de Tunis

Son Altesse, Sidi-Ali-Pacha, bey de Tunis, est mort hier matin à 5 heures dans son palais de la Marsa, près de Tunis.

Sidi-Ali-bey était né en 1817, il avait succédé à son frère Sidi-Saddok bey le 27 octobre 1882.

### Ascension en Mer. — Aéronaute noyé

Le ballon du parc aérostatique de la marine, situé à Lagoubran, faisait mardi matin une ascension libre. Il s'éleva du parc à 8 heures 20, dans de bonnes conditions. Il était monté par le lieutenant de vaisseau Léon Baudic, chargé depuis six mois de la direction du parc d'aérostation navale. A 8 h. 46 il prit la direction nord-est ; il était suivi, comme d'habitude, de deux torpilleurs chargés de le recueillir en cas de descente en mer. Mais le lieutenant Baudic avait tout espoir de tomber à terre. Son ballon mesurait 500 mètres cubes ; il était monté à 5 ou 600 mètres. Tout à coup il alla du nord-est vers l'est-sud avec une grande vitesse. Les torpilleurs essayèrent de le suivre et le virent tomber. Il se précipitèrent à son secours et ne recueillirent que le ballon et la nacelle séparés.

Le remorqueur *l'Utile* et un torpilleur sont partis dans la soirée pour se livrer à des recherches ; la journée n'a donné aucun résultat.

Le corps du lieutenant Baudic a été retrouvé et ramené à Toulon.

Le lieutenant de vaisseau Baudic était né en 1866, à Lorient. Il était marié et chevalier de la Légion d'honneur.

## CHRONIQUE LOCALE

### Ecole nationale d'arts et métiers d'Aix

Les examens écrits auront lieu à l'hôtel de la préfecture le 30 juin courant, à huit heures précises du matin.

Quant aux épreuves manuelles, elles s'effectueront à l'école normale des garçons le 3 juillet, de deux heures à six heures du soir.

### Conseil de révision

Le conseil de révision se réunira le jeudi 3 juillet prochain, à deux heures, à l'hôtel de la préfecture, pour examiner les jeunes gens de la classe 1901 et les ajournés des classes 1899 et 1900 ajournés à la clôture des listes pour visite ou production de pièces.

### Nécrologie

M. Robert, proviseur du Lycée Gambetta, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme Robert, décédée à Cahors le 10 juin.

Nous adressons à M. Robert et à sa famille, nos sincères condoléances.

### Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet d'étendre à toutes les

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

## LE PAYS

DES

# CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XX

L'homme blessé

— Etait-il français ? demanda Victor.

— Oui ! deux de nos muletiers parvinrent à comprendre ce qu'il disait.

— Je crois aussi que c'était le persécuteur de Kuik à bord du *Jonas*, ajouta Jean.

— Ce que je sais, moi, dit John Miller, c'est que cet homme semblait compter nos armes. Il se releva enfin, et nous lui montrâmes la route qu'il avait à suivre. Il s'éloigna d'un côté et nous de l'autre. Je n'avais aucune confiance dans ce que nous avait dit ce quidam, et je fis part de mes appréhensions à mes compagnons. Nous fîmes halte au haut d'une montagne, afin de pouvoir interroger l'horizon et surveiller les mouvements de l'inconnu. Il était devenu invisible. Or, comme il ne pou-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

vait pas avoir trouvé à se cacher dans la plaine, entièrement découverte, il nous parut plausible qu'il s'était arrêté au milieu des bois. Nous redoutâmes donc une attaque des bandits de ces parages, très nombreux pour le moment, mais nous n'en avançâmes pas moins pendant une heure et demie, et n'ayant rien vu de suspect, nous crûmes pouvoir faire halte afin de prendre notre repas et faire reposer et paître nos mulets.

Nous venions de remonter sur nos bêtes, quand quelques hommes se montrèrent sur la crête d'une montagne qui dominait le chemin, et tirèrent sur nous quatre à cinq coups de carabine.

Notre réponse ne se fit pas attendre, mais les bandits se ruèrent sur nous avant que nous eussions eu le temps de recharger nos armes. Un des muletiers se mit alors à crier : Sauve qui peut ! et ses camarades suivirent ce misérable. J'allais prendre le même parti, quand l'homme aux moustaches rouges tira sur moi un coup de feu qui me blessa au pied. La mule que je montais fit un écart et me jeta sur le sol ; puis elle se lança au galop pour reprendre le chemin suivi par les autres. Les coureurs des bois poursuivirent mes compagnons et, pendant fort longtemps, j'entendis des coups de feu dans la forêt. Voilà quatre jours que je suis resté ici sans pouvoir bouger, et mon pied était tellement enflammé que je ne pouvais pas faire le moindre mouvement. J'aspirais à mourir, quand la Providence vous a placés sur mes traces. J'étais sauvé.

Victor et Jean comprirent quel rôle infâme

l'homme aux grandes moustaches rouges avait joué dans cette circonstance, et tous les deux jurèrent qu'ils enverraient une balle à ce drôle la première fois qu'ils le rencontreraient.

Le soir, quand la troupe fit halte, et tandis que l'on préparait le souper, Victor enleva les bandages qui couvraient le pied du blessé, et après avoir lavé avec soin la plaie, il le pansa à nouveau en mettant le plus grand soin à cette opération. Le pauvre John Miller se sentit grandement soulagé et des pleurs s'échappèrent de ses yeux qui exprimaient sa reconnaissance.

Donatus offrit sa couverture à ce pauvre diable qui refusa ce service, mais le bon Flamand insista pour qu'il ne couchât pas ainsi sur le sol nu.

La nuit se passa sans encombre. Donatus était heureux de songer qu'il avait pu faire un peu de bien à un de ses semblables ; aussi dormait-il à poings fermés et l'on fut obligé de le tirer par les pieds quand vint le moment pour lui de monter la garde.

XXI

### Les Vaqueros

La présence de cet Anglais au milieu des voyageurs paraissait avoir attiré sur eux une bonne chance, car ils poursuivirent leur route pendant un jour et demi sans rencontrer aucun obstacle.

Ils espéraient parvenir dans vingt-quatre heures aux mines d'Yuba, et ils riaient des craintes de Donatus qui rêvait toujours aux dangers plus ou moins possibles. N'appro-

chaient-ils point du but de leur voyage ?

Le pauvre Flamand répondait à ces plaisanteries, qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours avant d'avoir mis bas l'animal, et autres plaisanteries proverbiales du même genre.

Le lendemain matin, tandis que la caravane traversait une vaste plaine parsemée de roches isolées, Pardoes s'arrêta tout à coup en s'écriant :

— Halte-là ! camarades, il y a là-bas quelque trahison.

Et désignant les collines distantes, du bout de l'index, il ajouta :

— J'aperçois des sombreros qui se remuent au-dessus des rochers. Ce sont des Mexicains prêts à nous attaquer au passage. Attention ! soyez prêts à faire feu dès que ces brigands se montreront à nous.

Au moment où le Bruxellois achevait ces paroles, trois balles vinrent frôler les têtes des deux amis et de Donatus qui marchait près d'eux.

Une décharge immédiate répondit à cette attaque qui fut suivie d'une attaque de quatre hommes à cheval ; ceux-ci sans laisser aux mineurs le temps de remplacer les cartouches de leurs carabines, se ruèrent en avant en poussant des hurrahs frénétiques.

— Aux revolvers, vociféra le Bruxellois. Ce sont des Vaqueros, prenez garde à leurs lassos.

— Nous sommes perdus ! murmura le Flamand.

(A suivre)

actions de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3<sup>me</sup> classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 12 ET 15 JUIN 1902

Salut lointain (allegro) Doring.  
Le Domino Noir (ouverture) Auber.  
Sonate en ut dièse Planquette.  
Rip-Rip (fantaisie) Beethoven.  
Coquelicot (quadrille) Métra.

Judi, de 6 à 7 h.

Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 10 au 12 juin 1902

**Naissance**

Sarrazin, Elise-Dorothée, rue Brives, 4.

**Décès**

Verny, Anne-Sophie, V<sup>e</sup> Robert, 69 ans, s. p., au Lycée Gambetta.

Bataille, Joseph, cordonnier, 75 ans, rue Fondue-Haute, 13.

Pistre, François, s. p., 70 ans, à Cabessut (route d'Arcambal).

**Arrondissement de Cahors**

**CASTELNAU-MONTRATIER — Foire**

Notre foire laissait à désirer par suite du mauvais temps que nous subissons depuis trop longtemps ; les transactions et les cours sur les bêtes à cornes restent à peu près les mêmes que la dernière foire.

Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 700 à 1000 fr.

Vaches, de 350 à 650 fr. la paire.

Veaux, 0 fr. 90 le kilo.

Porcelets, de 15 à 35 fr. pièce.

Poules, canards et dindons, de 0 fr. 55 à 0 fr. 70 la livre.

Jennes poulets, de 0 fr. 75 à 0 fr. 90 la livre.

Lapins, de 0 fr. 60 à 1 fr. 25 pièce.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

Pigeons, de 0 fr. 50 à 1 fr. 20 la paire.

**Halle aux grains**

Blé, 14 fr. les 4/5.

Mais, 10 fr. 50 les 4/5.

Avoine, 8 fr. les 4/5.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Banquet démocratique.**

Le banquet offert à M. Vival député du Lot obtiendra, tout le fait prévoir, un immense succès. Toutes les communes de notre arrondissement seront représentées à cette fête éminemment républicaine.

Nous sommes heureux d'annoncer que les trois sénateurs du Lot et M. le préfet ont accepté l'invitation qui leur a été adressée par le comité d'organisation.

**SAINT-CÉRÉ. — Conseil municipal.**

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir,

à huit heures, en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. le maire.

Etaient présents : MM. Murat maire et conseiller général ; Doucet, adjoint, conseiller d'arrondissement ; Vayrac, Souladié, Delaurié, Lamothe, Estival, Ponjade, Magot, Fréjac, Ayzat, Quercy, Gineste et Galerie.

Absents : MM. Saint-Chamant, Vernéjouis, Landes, Corn, Depyrot et Blanc.

M. Ayzat est désigné comme secrétaire.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le sous-préfet au sujet de deux demandes de bourse pour l'école d'arts et métiers d'Aix, formulées par les nommés Venrie, de Souilhoul, et Soullignac, d'Enteil.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces deux demandes.

Le conseil approuve les budgets de l'hospice et du bureau de bienfaisance, présentés par les commissions.

Ensuite il rejette la demande formulée par le nommé Tournier, propriétaire, les raisons qu'il invoque étant incompatibles avec le plan d'alignement de la ville.

Le conseil donne un avis favorable aux cessions de terrains consenties par les propriétaires qui ont leur terrain bordant le chemin de Monteil.

Avis favorable est donné à la circulaire de M. le préfet au sujet du repos hebdomadaire du dimanche et jours fériés pour les sous-agents des postes et télégraphes.

Sur la demande des élèves des deux écoles supérieures, le conseil décide d'opérer un virement de fonds de la somme de 300 fr. destinée à l'achat des prix à distribuer au moment des vacances, afin que cette somme de 300 francs soit donnée pour la souscription faite en faveur des victimes de la Martinique et votée une somme de 100 francs pour les sinistrés, ce qui porte le montant de la souscription à 400 francs.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil décide de mettre en adjudication le service du cimetièrre et en fixe la mise à prix à 100 francs.

**SOUSCEYRAC. — Comité républicain**

démocratique. — Les membres du comité républicain démocratique se sont réunis dimanche dernier 8 courant, à la mairie, sous la présidence de M. Vic, notre vaillant maire.

M. le président a donné lecture de la lettre d'invitation du comité central au banquet qui sera offert le 22 juin à M. Vival ; six adhérents ont immédiatement décidé de prendre part à cette manifestation républicaine.

Notre commune compte actuellement cinquante-cinq adhérents et le succès de notre comité local s'accroît de jour en jour. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce jolii résultat qui, en créant entre les vrais démocrates les liens de franche solidarité, va enfin donner aux républicains sousceyracois la cohésion nécessaire pour vaincre avec plus d'éclat, aux élections futures, les inqualifiables manœuvres de corruption constamment tentées par la coalition antirépublicaine.

— **À l'école laïque de filles.** — Une charmante fête a été donnée dimanche dernier 8 courant, à l'école laïque de filles.

M. le maire, MM. les conseillers municipaux, les parents des élèves et quelques amis de l'école avaient seuls été convoqués ; mais l'annonce de cette petite fête avait attiré une grande partie de la population. Aussi, c'est devant un auditoire de plus de 200 personnes que notre institutrice a fait, sur la mutualité scolaire, une conférence qui a été très écoutée et fort applaudie. Les élèves ont chanté et récité plusieurs morceaux avec une bonne grâce parfaite. Le concert de mandolines et de guitares a eu un plein succès et l'on n'a pas, non plus, ménagé les applaudissements aux artistes si aimables qui ont prêté leur concours. Nous dirons ici merci à tous.

Nous souhaitons maintenant que les idées exposées par Mme Degane soient comprises de la population travailleuse et économiste de Sousceyrac et que la mutualité scolaire recrute dans notre localité un grand nombre d'adhérents.

**CARAYAC. — Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de Carayac se réunira dimanche prochain, 15 juin, à 11 heures du matin.

**Ordre du jour**

Relèvement des comptes de l'exercice 1901.

Budget supplémentaire de 1902.

Budget primitif de 1903.

Imposition pour faire face aux dépenses ordinaires.

Affaires diverses.

**CAPDENAC-LE-HAUT. — Foire.** — A cause des travaux agricoles, la foire du 9 juin n'a pas été bien importante ; à signaler une légère tendance à la baisse sur les bestiaux. Le marché aux chevaux a été très animé, mais peu d'acheteurs. Les veaux étaient payés de 85 à 90 c. le kilo. Même cours sur les moutons.

**AYNAC. — Chute.** — En rentrant ces jours derniers de la foire d'Espédaillac, M. Guillaume Roques, âgé de 68 ans, fermier à Aynac, s'est fracturé une jambe en tombant de voiture. Un docteur appelé de suite lui a donné les soins nécessaires.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Tribunal correctionnel.**

Audience du 9 juin. — Le nommé François Austric, âgé de 32 ans, originaire de Lanobe (Cantal), arrêté par la gendarmerie de Vayrac sous l'inculpation de vagabondage, a été condamné à huit jours de prison et aux dépens.

Antoine Merle, âgé de 31 ans, né à Nespouls (Corrèze), et Agnès Martin, épouse Merle, âgée de 31 ans, originaire d'Ussel (Corrèze), comparaissent devant le tribunal sous l'inculpation de vol d'une montre et

d'une chaîne en or, au préjudice du nommé Laborde tenancier d'un tir installé sur la place du Roc, à Gourdon, le 29 août 1901. Après avoir commis leur larcin, les époux Merle ont vendu ces deux bijoux à un joaillier de Sarlat pour la somme de 60 fr. et une montre en nickel en retour.

Merle est condamné à six mois de prison et Agnès Martin, femme de Merle à deux mois d'emprisonnement.

La fille Jeanne Etcherry, âgée de 28 ans, originaire de Sibour (Basses-Pyrénées), est une aventurière et une intrigante, qui a pour spécialité l'exploitation des ecclésiastiques et des personnes charitables ; ce qui lui fait commettre des escroqueries partout où elle passe. C'est ainsi qu'elle fut arrêtée à Gourdon dans les premiers jours du mois d'avril dernier.

Après avoir entendu les témoins, le tribunal a renvoyé l'affaire à quinzaine pour la continuation des débats.

Jean-Baptiste-Lucien Vialard, âgé de 40 ans, cultivateur à Uzès-des-Oules, canton de Saint-Germain-de-Bel-Air, est condamné par défaut à trois mois de prison pour violences et voies de fait sur la personne de Marie Viers, ménagère au même lieu.

**LE RETOUR D'AGE**

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébète, le varicocele, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**, 5, rue Saint-Benoît, Paris. Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Pluie
11 Mer.	+ 18	+ 11.5	754	Pluie
12 Jeudi	+ 21	+ 11	754	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

**PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR**

XV **Morte et vivante !**

Amis, pleureurs, tenanciers, fermiers, paysans, commerçants, tous avaient tenu à l'honneur de rendre les derniers devoirs au baronnet qui, pendant son règne trop court, avait su se faire beaucoup d'amis.

Les cloches de la ville et des hameaux environnants sonnèrent tout le long du jour, les principaux magasins de Castleford furent fermés, la grande église fut tendue de noir du haut en bas, et, quand le *De profundis* eut été dit, on déposa sir John avec une douzaine d'autres Dangerfield, sous le chœur où le brave chevalier sir Roland Dangerfield était agenouillé dans son armure de pierre, depuis des siècles, en face de sa bien-aimée épouse Elisabeth.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Quand la cérémonie fut finie, les voitures de deuil et les voitures particulières s'éloignèrent dans toutes les directions, et la fille adoptive du mort fut amenée chez elle... chez elle !

Hélas ! la pauvre enfant n'avait plus d'asile en ce monde, et ce mot résonnait à ses oreilles comme une cruelle dérision.

Le soir était venu quand on arriva à Scarswood.

Sa fidèle amie, Edith Talbot, qui ne l'avait pas quittée depuis le premier moment était encore près d'elle.

Les rideaux étaient tirés, les volets ouverts, Scarswood avait le même aspect qu'à l'ordinaire, seulement un écusson était placé sur la fenêtre de la grande salle à manger, et, à l'intérieur, des domestiques, vêtus de deuil, retenaient leur respiration et parlaient bas, comme si leur maître gisait encore, sur un lit de parade, dans les appartements du premier étage.

Tout cela fit passer un frisson glacé dans le cœur de Mlle Talbot, et elle serra plus étroitement le bras de Catherine en montant le grand escalier de chêne noir, au bas duquel Gaston avait été précipité.

Mais il y avait dans l'expression du visage de son amie quelque chose qui paralysait encore plus nettement les battements de son cœur.

Catherine était pâle comme une morte.

Elle avait toujours été pâle, mais jamais une pâleur comme celle-là.

Telle elle avait été dès la première heure,

telle elle était en ce moment : calme, silencieuse, sans larmes, l'air morne.

Pendant ces longs jours et ces longues nuits durant lesquels sir John était resté étendu et glacé devant elle, elle n'avait pas quitté le grand fauteuil sculpté.

Elle y était restée immobile, les mains jointes, les yeux fixes, regardant sans voir.

A quoi pensait-elle : à tout ce qui s'était passé ?... à tout ce qui était à venir ?...

Nul ne le savait.

Les gens qui croyaient la connaître le mieux la regardaient avec un étonnement mêlé de défiance et commençaient à penser qu'ils ne l'avaient jamais connue du tout.

Des amis venaient et partaient sans qu'elle fit attention à eux. Ils lui adressaient des paroles de consolation, elle répondait par monosyllabes et ses lèvres se serraient d'un air plus résolu.

La seule personne à laquelle elle adressait d'elle-même la parole était Otis, et pour répéter cette même phrase :

— Comment est-il ?

La réponse invariable était celle-ci :

— Toujours de même, ni plus mal ni mieux.

Otis, avec son fin et anguleux visage, ses yeux d'un bleu d'acier, observait cette singulière jeune fille avec plus d'intérêt que les autres curieux.

C'était un jeune homme qui pensait plus qu'il ne parlait et se piquait d'avoir des idées sur les gens et les choses.

Pour lui, Catherine était une façon de sphinx. Elle avait perdu fiancé, père, fortune,

demeure, nom, tout, en une heure, et elle n'avait pas versé une larme.

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Le cœur de toute autre femme se serait brisé, et elle, une enfant de dix-sept ans, elle avait tout supporté avec un courage impassible.

Est-ce qu'elle ne sentait rien ou qu'elle sentait trop ? Ce calme durerait-il plus que sa vie, ou la glace se romprait-elle tout d'un coup ?

— Si cela arrive jamais, malheur alors à ceux qui ont consommé sa ruine ! pensa Otis. Cette jeune fille n'est pas une jeune fille ordinaire et ne doit pas être jugée d'après les règles ordinaires. J'ai eu cette pensée dès la première fois que je l'ai vue, je le pense plus que jamais maintenant. Elle l'aimait, l'homme qu'elle a perdu, avec une passion qui, grâce au ciel, est rare chez une enfant de dix-sept ans. Elle aimait son père qui est mort, le nom qu'elle portait, son rang, Scarswood ; toutes ces belles choses qui devaient lui appartenir. Tout lui a été enlevé, et elle ne pleure pas, ne se plaint pas qu'elle est malheureuse. Que Mme Vayacor prenne garde, que sir Richard se tienne pour averti, et surtout que Dantrée meure, car, sur ma vie, je crois qu'un jour viendra où il aura un terrible compte à rendre.

Mais Gaston ne devait pas mourir. C'était une question tranchée depuis la veille des funérailles. Il vivrait !...

Il le lui dit alors, quand elle lui en fit la demande, et pendant qu'il parlait, les yeux clavoyants d'Otis étaient fixés sur elle.

(A suivre.)

PHARMACIE MODERNE  
**J. Fournié**  
 Pharmacien-Chimiste  
 CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS  
 DROGUERIE, SPÉCIALITÉS  
 TISANE DES CHARTREUX

ON NOUS DEMANDE TOUS LES JOURS pourquoi les mauvaises digestions, ballonnements après les repas, renvois, aigreurs, perte de l'appétit et du sommeil, maux de tête, congestions, vertiges, faiblesse générale, ainsi que les diverses maladies de la poitrine, des bronches, du foie, de la vessie et des intestins, sont si rapidement guéries, par la Tisane des Chartreux, remède que l'on vante partout. Il nous est facile de répondre à cette question. La Tisane des Chartreux est le plus puissant dépuratif du sang existant. Lorsque le sang est purifié des microbes et des humeurs qu'il charrie continuellement, les organes reprennent leurs fonctions normales et les maladies disparaissent. Cet incomparable dépuratif est en vente au prix de 4 fr.

**Bibliographie**

**SAINTE-NICOLAS.** — 23<sup>e</sup> année. Sommaire du n° 28 — du 12 juin 1902.

Les petits capucins, par H. Besançon. — Un Héros en rêve, par Aug. Latouche. — Le chapellet de Perles, par Euxodie Dupuis. — L'Ours, par G. des Brûlles. — La Capitaine du « Yucatan » par E. Salgari. — Pauvre Aliboron, par Meryem Cécil. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Emile Caus, A. Birch, A. Lewember, J. Nugent, P. Gamba, J. Geoffroy, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.  
 Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements: six mois 10 fr. : un an 18

**LA NATURE.** Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1516, du 14 Juin 1902.

Une cascade à étages, par L. Reverchon. — Concours international de l'alcool, appareils moteurs, par Lucien Périssé. — Un aveugle qui apprend à voir, par E. Drouot. — Freinage des automobiles, des voitures à chevaux et des vélocipèdes, par L. — Le jardin colonial, par J.-F. Gall. — Les bactéries fabricants des couleurs, par Henri Coupin. — Les cloches sous-marines de Boston, par L. Genty. — L'anal-gésie par les courants de haute fréquence, par Georges Vitoux. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 9 juin 1902, par Ch. de Villedeuil. — Crabs et homards, par J. Garcin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

**Voyages dans les Pyrénées**

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bord-aux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-

Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1<sup>o</sup> DE PARIS À TOURS. Premières  
 2<sup>o</sup> DE TOURS À NANTES. livraisons  
 3<sup>o</sup> DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements. d'une  
 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS À LIMOGES. collection  
 5<sup>o</sup> DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. qui sera  
 6<sup>o</sup> DE ST-DEMIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Canal. continuée

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Excursions**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau d'Orléans.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**De Paris à Toulouse**

	17	5 (1)	23 (3)	35	1125
PARIS (Aust.).....	départ.. 3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50	4 38	3 16	9 2	—
	départ.. 3 34	4 46	3 24	9 20	—
BRIVE.....	arrivée. 6 36	6 34	4 57	12 32	—
	départ.. 6 45	7 1	5 5	1 11 s.	7 11 s.
Gignac-Cressensac.....	7 20	—	—	1 38	7 49
SOULLAC.....	arrivée. 7 40	7 39	5 41	1 59	8 10
	départ.. 7 45	7 40	5 44	2 3	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 52	—	—	2 10	8 25
	départ.. 7 53	—	—	2 11	8 27
Lamothe-Fénelon.....	8 9	—	—	2 26	8 42
Nozac.....	8 19	—	—	2 37	8 53
GOURDON.....	8 31	8 8	6 9	2 50	9 6
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 1	9 16
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 12	9 28
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 24	9 40
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 35	9 51
Espère.....	9 22	—	—	3 45	10 1
CAHORS.....	arrivée. 9 32	8 47	6 45	3 58	10 12
	départ.. 9 41	8 54	6 54	4 5	7 30
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 16	7 42
Cieureac.....	10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque.....	10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade.....	10 45	9 36	7 32	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 19	10 1	7 56	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée. 12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—

**De Toulouse à Paris**

	42 (4)	16 (2)	1140-1128 1132 (*)	4	1126	1136	40
TOULOUSE.....	1 11 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	12 13 s.
Cieureac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	12 22
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	12 34
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42
	dép. 2 49	4 48	6 40	—	10 36	5 57 m.	—
Espère.....	—	—	6 53	—	—	6 11	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	6 25	—
Thédirac-Peyril.	—	—	7 21	—	—	6 41	—
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	6 50	—
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	6 59	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	11 19	7 17	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	7 26	—
Lamothe-Fénel.	—	—	8 13	—	—	7 36	—
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	7 48	—
	d. —	—	8 26	—	—	7 49	—
SOULLAC.....	a. 3 47	5 51	8 34	—	11 43	7 57	—
	d. 3 48	5 55	8 39	—	11 44	8 7	—
Gignac-Cressens.	—	—	9 9	—	—	8 37	—
BRIVE.....	a. 4 24	6 31	9 44	—	12 22 m.	9 11	—
	d. 4 28	7	—	—	12 29	—	—
PARIS (A.) arr.	12 5 m.	4 21 m.	—	—	9 14	—	—

1 et 2 1<sup>re</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe pour 300 kilomètres.  
 3 et 4 2<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
 (\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

**De Cahors à Libos**

	Omnibus.	Mixte (3 <sup>e</sup> cl.)	Poste.	Omnibus
CAHORS — D.	6 5	7 50	12 40	6 30
Mercuès.....	6 19	8 12	1 3	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	1 7	6 48
Parnac.....	6 30	8 59	1 15	6 55
Luzoch.....	6 36	8 35	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	9 20	1 32	7 18
Arr. Prayssac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 35
Sotirac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PARIS — Ar.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.

**De Libos à Cahors**

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50 s.	10 50	7 8 m.
LIBOS — A.	7 6	8 3	8 55
Arrêt Douelle	8 10	9 27	9 9
Fumel.....	8 16	9 33	9 15
Sotirac-Touzac	8 25	9 40	9 23
Duravel.....	8 30	9 47	9 30
Puy-l'Évêque.....	8 35	9 54	9 35
Arr. Prayssac	8 43	10 1	9 43
Castelfranc.....	8 54	10 11	9 54
Luzoch.....	9 3	10 11	10 1
Parnac.....	9 8	10 17	10 9
Arrêt Douelle	9 13	10 23	10 14
Mercuès.....	9 18	10 29	10 19
CAHORS — A.	9 25	10 31	10 31

**De Cahors à Capdenac**

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS — D.	7 35	1 27	6 27
Capdenac, halte	7 38	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Condé.....	8 14	2 17	7 14
St-Géry, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montrun, halte	9 6	3 6	7 57
Toulouze.....	9 16	3 16	8 6
Lamadolaine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

**De Capdenac à Cahors**

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC D.	7 35	11 9	5 19
Lamadolaine.....	7 40	11 21	5 31
Toulouze.....	7 56	11 35	5 45
Montrun, halte	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 58	6 4
Calvignac, halte	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Géry, halte.....	8 40	12 23	6 33
Condé.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 1	12 45	7 1
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 15	1 1	7 16
Capdenac, halte.	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)